

ville de Malakoff 

Numéro d'identification :

Imputation budgétaire :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de notification :

Mois zéro (M0) :

Cadre à compléter par l'acheteur

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE, POSE,
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET COLLECTE
D'HORODATEURS A MALAKOFF**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR.....	3
ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT.....	3
ARTICLE 3 : STIPULATIONS GENERALES.....	7
3.1 - Objet	7
3.2 - Procédure de mise en concurrence	7
ARTICLE 4 : PRIX	7
ARTICLE 5 : DUREE.....	8
ARTICLE 6 : PAIEMENT	9
ARTICLE 7 : AVANCE	9
ARTICLE 11 : SIGNATURES	10
ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT TABLEAU DE REPARTITION TECHNIQUE ET FINANCIERE ENTRE COTRAITANTS GROUPES CONJOINTS/SOLIDAIRES	12

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

La Commune de Malakoff, sise 1 Place du 11 Novembre 1918 – CS 80031-92245 Malakoff,

Adresse(s) internet : <https://www.malakoff.fr/>

Adresse principale : <https://www.marches-publics.info/>

Représentée par sa Maire, Jacqueline Belhomme

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Le signataire accepte l'intégralité des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le titulaire du contrat est un candidat individuel,

Mme/M
Agissant en qualité de

☐ **pour mon propre compte ;**

ou

☐ **Pour le compte de la société :**

Nom commercial et dénomination sociale

Forme juridique :

Adresse :

Adresse électronique permettant de donner date certaine de réception pour tout courrier envoyé par l'acheteur

Numéro de téléphone

N° RC ou registre des métiers.....

SIRET de l'établissement qui exécute la prestation (et le cas échéant émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro) :

N° SIRET de l'établissement qui émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro *(si cet établissement est distinct de celui qui exécute la prestation. Tout changement d'établissement émetteur des factures doit être signalé à la personne publique avant la facturation par une personne habilitée à engager le titulaire)*

:

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Coordonnées bancaires (joindre un RIB).....

☐ La structure mentionnée ci-dessus est une PME. *La catégorie PME est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes **et** dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

☐ La structure mentionnée ci-dessus relève de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Le titulaire du contrat est un groupement momentané d'entreprises :

- ☐ solidaire
☐ conjoint avec solidarité du mandataire
☐ conjoint sans solidarité du mandataire

En cas de paiement à comptes séparés, joindre un RIB pour chaque cotraitant
composé de :

➤ **Premier cotraitant, mandataire du groupement, .**

Mme/M

Agissant en qualité de

Pour le compte de la société.....

Nom commercial et dénomination sociale

Forme juridique :

Adresse

.....

Adresse électronique permettant de donner date certaine de réception pour tout courrier envoyé par l'acheteur

Numéro de téléphone

N° RC ou registre des métiers.....

N ° SIRET de l'établissement qui exécute la prestation (et le cas échéant émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro) :

N° SIRET de l'établissement qui émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro (*si cet établissement est distinct de celui qui exécute la prestation. Tout changement d'établissement émetteur des factures doit être signalé à la personne publique avant la facturation par une personne habilitée à engager le titulaire*)

:

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Coordonnées bancaires (joindre un

RIB).....

☐ La structure mentionnée ci-dessus est une PME. *La catégorie PME est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes **et** dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

☐ La structure mentionnée ci-dessus relève de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

➤ **Deuxième cotraitant :**

Mme/M

Agissant en qualité de

Pour le compte de la société.....

Nom commercial et dénomination sociale

Forme juridique :

Adresse

Adresse électronique permettant de donner date certaine de réception pour tout courrier envoyé par l'acheteur

Numéro de téléphone

N° RC ou registre des métiers.....

N° SIRET de l'établissement qui exécute la prestation (et le cas échéant émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro) :

N° SIRET de l'établissement qui émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro *(si cet établissement est distinct de celui qui exécute la prestation. Tout changement d'établissement émetteur des factures doit être signalé à la personne publique avant la facturation par une personne habilitée à engager le titulaire)*
 :

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Coordonnées bancaires (joindre un

RIB).....

☐ La structure mentionnée ci-dessus est une PME. *La catégorie PME est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes **et** dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

☐ La structure mentionnée ci-dessus relève de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

➤ **Troisième cotraitant.**

Mme/M
 Agissant en qualité de
 Pour le compte de la société.....
 Nom commercial et dénomination sociale
 Forme juridique :
 Adresse

 Adresse électronique permettant de donner date certaine de réception pour tout courrier envoyé par l'acheteur
 Numéro de téléphone
 N° RC ou registre des métiers.....
 N° SIRET de l'établissement qui exécute la prestation (et le cas échéant émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro) :
 N° SIRET de l'établissement qui émet les factures et en cas de factures dématérialisées les dépose sur la plateforme Chorus pro *(si cet établissement est distinct de celui qui exécute la prestation. Tout changement d'établissement émetteur des factures doit être signalé à la personne publique avant la facturation par une personne habilitée à engager le titulaire)*

 Code APE
 Numéro de TVA intracommunautaire
 Coordonnées bancaires (joindre un RIB).....

☐ La structure mentionnée ci-dessus est une PME. *La catégorie PME est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes **et** dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

☐ La structure mentionnée ci-dessus relève de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

s'engage(nt), sur la base de l'offre, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 : STIPULATIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le marché comprend la dépose de 143 horodateurs, la fourniture pose de 70 nouveaux horodateurs ainsi que leur entretien / maintenance et leur collecte pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie de la Ville (2.000 places environ).

Ces prestations sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

3.2 - Procédure de mise en concurrence

Le présent marché public a été conclu selon un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix du contrat sont réputés établis sur la base des conditions économiques du 1^{er} jour du mois qui précède celui de la date limite de réception des offres. Ce mois figure en page de garde du présent document, et est appelé « *mois zéro* ».

Les prix du marché sont révisables.

Les prestations donnent lieu à un marché composite conclu :

- **En Partie I sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire** pour le montant ci-après et décomposé en annexe dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :

Montant total hors T.V.A.	
Montant de la T.V.A.*	
Montant total T.V.A. comprise	

En toutes lettres TTC :

* Taux de TVA en vigueur

- **En partie II sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande** au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, comprenant notamment la réalisation des missions relatives à des missions complémentaires.

L'accord-cadre est conclu dans les limites suivantes, pour la durée totale du marché et pour la partie à bons de commande :

Montant minimum pour les 5 ans	Sans montant minimum
Montant maximum pour les 5 ans	150.000€ HT

ARTICLE 5 : DUREE

Le marché public objet de la présente consultation prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée effective d'exploitation de 3 ans à compter de la date mentionnée dans la notification.

La période dite de tuilage entre la notification et le commencement effectif des prestations permettra de préparer l'installation du Titulaire en lien avec la régie actuellement en place.

Le présent marché est reconductible 2 fois pour une année, soit un maximum de 5 ans.

Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, la décision de reconduire le marché est tacite. Ainsi, en cas de silence gardé par la Ville, il sera automatiquement reconduit.

Le Titulaire ne peut refuser sa reconduction.

La décision qui serait prise par la Ville de ne pas reconduire le marché, qui se doit d'être écrite, n'ouvrira pour le Titulaire aucun droit à indemnité à ce titre. Cette décision sera adressée au Titulaire trois (3) mois avant la date anniversaire de prise d'effet du marché.

Conformément à l'article R. 2162-5 du code de la commande publique, les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

En cas de groupement conjoint, le paiement des prestations est effectué obligatoirement sur le compte de chaque cotraitant suivant les répartitions indiquées en annexe.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué au choix sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du groupement ;
- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement solidaire suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : *Si aucune case n'est cochée, ou plusieurs cases sont cochées, l'acheteur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.*

Attention : *le paiement sur un compte unique n'est possible qu'en cas de groupement solidaire (le paiement sur compte unique n'est pas admis pour les groupements conjoints).*

Le candidat doit joindre à son offre un relevé d'identité bancaire.

Lorsque le candidat est un groupement d'entreprises et si les paiements ont vocation à intervenir sur des comptes séparés, chaque cotraitant doit fournir un RIB.

L'attributaire pourra demander la prise en compte d'un nouveau RIB avant la notification du marché, ce changement fera l'objet d'une mise au point du marché. En cours d'exécution du marché, le titulaire peut demander par courrier (à en tête de l'entité titulaire du marché) adressé à l'acheteur par tout moyen permettant de donner date certaine le changement de domiciliation des paiements en transmettant à l'acheteur un nouveau RIB.

ARTICLE 7 : AVANCE

Le candidat accepte de percevoir l'avance (cocher la case correspondante) :

- ☐ NON
- ☐ OUI

Nota : *Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.*

ATTENTION : *il est rappelé qu'il n'est possible de percevoir l'avance que pour les prestations supérieures à 50.000 euros HT et dont le délai d'exécution est supérieur à 2 mois (conditions cumulatives) tel que précisé dans le CCAP. Si l'entreprise a accepté de percevoir l'avance alors que les conditions ci-dessus ne sont pas remplies l'acheteur ne versera pas l'avance.*

ARTICLE 10 : PRESTATIONS SOUS TRAITEES

Toute déclaration de sous-traitance doit être effectuée au moyen du formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » ou équivalent, et respecter les conditions relatives à la sous-traitance prévues au CCAP.

Ce formulaire avec sa notice explicative est disponible sur le site du ministère chargé de l'économie à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En cas de demande par le titulaire du marché de délivrance d'un certificat de cessibilité par l'acheteur, les montants déclarés en sous-traitance à la date de la demande, les montants déjà réglés au titulaire ainsi que les montants ayant déjà fait l'objet d'une cession de créance seront déduits du montant maximum cessible par le titulaire.

ARTICLE 11 : SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 CCP, ni être en redressement judiciaire (à défaut, joindre une copie du jugement).

SIGNATURE DE L'OFFRE PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Fait en un seul original

A

Le

.....

Signature par le prestataire seul ou en cas de groupement d'entreprises par le mandataire dûment habilité par les cotraitants ou par les membres du groupement en l'absence d'habilitation donnée au mandataire

Le titulaire ou en cas de groupement le mandataire du groupement

Nom, prénom et qualité du signataire disposant du pouvoir d'engager la personne qu'il représente :

.....

Cachet - signature :

2ème cotraitant :

Nom, prénom et qualité du signataire disposant du pouvoir d'engager la personne qu'il représente :

.....

.....

Cachet - signature :

3ème cotraitant :

Nom, prénom et qualité du signataire disposant du pouvoir d'engager la personne qu'il représente :

.....

.....

Cachet - signature :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

A

Le

Nom, prénom et qualité du représentant de l'acheteur disposant du pouvoir d'engager la personne publique :

.....

.....

Cachet - signature :

ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT
TABLEAU DE REPARTITION TECHNIQUE ET FINANCIERE ENTRE
COTRAITANTS GROUPES CONJOINTS/SOLIDAIRES

OBJET DU MARCHE :

.....

.....

MARCHE N :

NOM DU COTRAITANT	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANTS <i>Pour la partie accord-cadre, aucun montant ne doit être indiqué</i>	
		Montant en euros HT	Montant en euros TTC
	MONTANT TOTAL DU MARCHE		